

Les transfuges...

André Vanasse

Numéro 153, printemps 2014

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/71140ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lettres québécoises inc.

ISSN

0382-084X (imprimé)

1923-239X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Vanasse, A. (2014). Les transfuges.... *Lettres québécoises*, (153), 3–3.

Les transfuges...

Le 29 octobre dernier, *Le Devoir* annonçait que Marie Laberge et Arlette Cousture vendraient « leurs écrits en format numérique directement sur leur site Web ». L'annonce a été fort mal reçue.

En court-circuitant la chaîne du livre, Marie Laberge crée un précédent dont on ne peut évaluer les conséquences si jamais d'autres écrivains de renom lui emboîtaient le pas. Pour l'instant, seule Arlette Cousture a marché dans ses traces. Elle reste cependant attachée à sa maison d'édition pour ses publications antérieures. De son côté, Marie Laberge a récupéré ses droits sur huit livres publiés précédemment.

La décision de Marie Laberge est d'autant mal venue que le milieu du livre au Québec connaît une période difficile. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : en 2010, les ventes avaient diminué de 2,5 % ; en 2011, de 4,9 % et en 2012, de 4,1 %. Au total, cela fait 11,5 % de pertes de revenus. C'est du reste ce que confirment les statistiques de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec : les ventes ont chuté de 747 millions en 2008 à 678 millions en 2012. La baisse est de 9,3 %, mais si on la traduit en dollars constants, elle grimpe à 16 %, au dire d'Alain Dubuc (*La Presse* 21.08.2013). Le tableau est encore plus désolant du côté des librairies : 27 librairies ont fermé leurs portes depuis 2009. La débâcle !

L'ère de la surproduction

La surproduction de livres, commune en Occident, a pour effet d'augmenter les invendus et de pénaliser ainsi toute la chaîne du livre. Un livre qui quitte l'entrepôt du distributeur vers la librairie pour revenir trois mois plus tard à son point de départ coûte cher. Or il n'y a pas plus de cinq pour cent des livres publiés qui connaissent le succès, les autres livres stagnent au Québec autour de cinq cents à mille exemplaires vendus. Dans ces conditions, difficile pour les éditeurs d'engranger des profits et de mener la grande vie. Du reste, des éditeurs — et non des moindres — m'ont avoué que les affaires allaient beaucoup moins bien depuis quelques années.

Le problème est tout aussi grave pour les libraires qui doivent posséder un fonds québécois pour se conformer à la loi 51. C'est là que le bât blesse : les grandes surfaces ne

s'en préoccupent pas du tout, elles qui se contentent d'offrir les titres les plus vendeurs et qui se félicitent d'engranger des profits sans trop d'effort. Ce fonds de best-sellers constitue « 1,4 % de la production éditoriale », signale M^{me} Frédérique Doyon dans *Le Devoir* du 20 août 2013. Et de citer le cri du cœur de M^{me} Katherine Fafard, directrice générale de l'Association des libraires du Québec (ALQ) : « La rentabilité des librairies passe par la vente des best-sellers. » Au prix unique, bien entendu !

La décision de Marie Laberge arrive donc au mauvais moment. Ce n'est pas sans raison que l'ALQ a utilisé le terme de « trahison » pour qualifier le changement de cap de Marie Laberge et d'Arlette Cousture. Perdre des auteures qui vendent leurs livres en format numérique par dizaines de milliers d'exemplaires, cela signifie un manque à gagner important.

À quels coûts ?

On sait que Marie Laberge a signé un contrat avec Apple, « sans agrégateur » selon ses dires, mais on ne précise pas quelles en sont les conditions. Quand on fait des recherches sur Internet, on apprend qu'Apple vient tout juste de déposer un brevet pour rendre les livres disponibles à travers son compte iTunes (l'information date du 25 octobre 2013 et l'annonce de Marie Laberge du 29 octobre). Les possesseurs d'un compte iTunes pourront donc acheter des livres et même en donner en cadeau à des amis. On peut supposer, sans aucune certitude par ailleurs, que Marie Laberge passera par ce réseau. J'ai lu, toujours sur Internet, que les redevances à payer pour chaque livre vendu chez iBooks avoisinaient trente pour cent.

À première vue, le choix de Marie Laberge semble profitable, mais qu'arrive-t-il de la correction des épreuves, une étape très importante dans la production d'un livre ? Un livre dont le texte n'a pas été revu par des correcteurs professionnels risque de choquer les lecteurs s'ils y découvrent de nombreuses coquilles. Ne nous leurrions pas : les écrivains qui ne commettent jamais de fautes sont l'exception.



MARIE LABERGE

Et qu'en est-il de la page couverture ? Sera-t-elle produite par l'auteure ? Et comment se fera la publicité ? Qui s'occupera de la vente des droits si jamais on veut produire le texte sur papier ? Par ailleurs, Marie Laberge n'aura pas droit à des subventions pour la traduction puisqu'elle n'est pas éditrice au sens professionnel du terme.

Une fois le livre publié, il faudra s'occuper de son suivi. Cela veut dire répondre aux courriels, régler les problèmes d'informatique (contenu non reçu, non lisible, incompatible avec tel ordinateur, etc.), s'occuper aussi de la gestion des ventes, veiller à payer la taxe (TPS) sur les livres, voir à la diffusion et à la représentation. Et si ce n'est pas l'auteure qui s'en occupe, ce sera une attachée de presse. Marie Laberge devra-t-elle s'adjoindre un comptable ? Sûrement. Un gestionnaire ? Peut-être. Une secrétaire ? Sans doute...

Si je pose ces questions, c'est pour bien montrer que le choix de Marie Laberge comporte sa part de désavantages. Être sa propre éditrice exige qu'on y mette du temps et cela peut devenir un poids très lourd à porter. Si lourd qu'il n'est pas dit que l'œuvre à venir n'en pâtira pas...

Et Stephen King, lui ?

On se souvient que Stephen King a publié *Un tour sur le Bolid* avec énormément de succès (400 000 téléchargements uniquement le premier jour). Il a ensuite récidivé avec *The Plant* pour se rendre compte que jouer à l'éditeur pouvait avoir des effets dévastateurs sur l'activité essentielle d'un auteur : l'écriture. La surcharge de travail a été telle que Stephen King a par la suite choisi de revenir au format papier en renouant avec son éditeur, Peter Straub.

Quelle sera la trajectoire de Marie Laberge ? Fera-t-elle marche arrière comme Stephen King ? Qui sait ?